



Commission consultative de l'école et de la formation
DIP
Rue de l'Hôtel-de-Ville 6
Case postale 3925
1211 Genève

N/réf. : AHI
V/réf. :

Genève, le mardi 3 mars 2026

Commission consultative de l'école et de la formation
Rapport d'activité législature 2023-2028
2^e année
(1^{er} février 2025 – 28 février 2026)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20) ;
- Article 3, lettre a, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01) ;
- Article 9 de la loi sur l'instruction publique, du 17 septembre 2015 (LIP ; C 1 10) ;
- Articles 1 à 4 du règlement d'application de certaines dispositions de la loi sur l'instruction publique, du 12 janvier 2011 (RIP; C 1 10.03).

II. Composition de la commission et parité

En application de l'article 14, alinéa 2, 2^{ème} phrase LCOF, il est précisé que 21 femmes et 12 hommes siègent dans la présente commission. La parité des sexes à raison de 40% au moins du sexe sous-représenté, telle que prévue à l'article 5, alinéa 4 LCOF est respectée.

La commission est composée des membres suivants :

- **Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP):** Madame Anne Hiltpold (présidente de la commission) et Madame Paola Marchesini
- **Fédération Associations Parents Enseignement Obligatoire (FAPEO):** Madame Isabella Siddiqi (démissionnaire, remplacement en cours) et Madame Douchka Coray (en remplacement de Madame Laura Di Dio Iacovangelo, démissionnaire)
- **Faîtière des Associations de Parents d'Elèves du Secondaire 2 (FAPES2):** Madame Isabelle Santarelli et Madame Nathalie Gajic Berniquet

- **Fédération Genevoise des Associations de Personnes Handicapées et de leurs proches (FÉGAPH):** Madame Florence Cimasoni (en remplacement de Monsieur John Köhl, démissionnaire) et Monsieur Antoine Vielliard
- **Association Genevoise des Parents d'Elèves de l'Enseignement Spécialisé (AGEPES):** Monsieur Albin Roos et Madame Caroline Hery-Selvatico
- **Société Pédagogique Genevoise Régulier (SPG Régulier):** Madame Francesca Marchesini et Madame Sonia Slama
- **Société Pédagogique Genevoise Spécialisé (SPG Spécialisé):** Monsieur Christophe Bulloni et Madame Anne-Lillia Fernandez
- **Fédération des Associations des Maîtresses et Maîtres du Cycle d'Orientation (FAMCO):** Madame Amaëlle Mischler et Monsieur Michaël Savoy
- **Union du corps enseignant secondaire genevois (UNION):** Madame Olivia Daellenbach-Habib et Madame Chadlia Balhi Keller
- **Syndicat des Services Publics (SSP Genève VPOD):** Madame Mathilde Mottet (en remplacement de Madame Aline Zuber, démissionnaire) et Monsieur Enrico Cambi
- **Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP):** Madame Floriane Demont et Monsieur Olivier Bouchoud
- **Association des communes genevoises (ACG):** Monsieur Jean-Luc Bösiger
- **Association Genevoise des Organismes d'Education, d'Enseignement et de Réinsertion (AGOEER):** Monsieur Philippe de Castelberg et Monsieur Jérôme Laederach
- **Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF):** Madame Catherine Lance Pasquier
- **Union des Associations Patronales Genevoises (UAPG):** Monsieur Frank Sobczak et Monsieur Laurent Baechler
- **Association Genevoise des Ecoles Privées (AGEP):** Madame Monique Roiné et Monsieur Christophe Chanson
- **Coordination asile.ge:** Madame Nadia Baehler
- **Association Accroche, représentée par Projets Artistiques Collaboratifs (et Orientations) (PAC(O)):** Madame Carla da Silva et Madame Vanessa Riera
- **Conseil de la jeunesse de Genève (CJGE):** Rotation entre les membres du CJGE, qui sont des membres permanents

III. Compétences de la commission

La commission consultative de l'école et de la formation a pour tâches de favoriser l'information, la complémentarité et la coordination des activités et des projets des divers acteurs, publics et privés, de la politique de l'école et de la formation, ainsi que de donner des préavis et de formuler des propositions sur toutes les questions générales relatives à l'école et à la formation (RIP; C 1 10.03, article 1).

IV. Activités de la commission

La commission s'est réunie en séance plénière à trois reprises, soit les 5 juin 2025, 7 octobre 2025 et 10 février 2026. Ces séances, qui réunissent l'ensemble des membres de la commission, ont abordé les points suivants :

Séance du 5 juin 2025

- Présentation et échanges sur les Repères et Indicateurs Statistiques (RIS) D3: Transitions dans l'enseignement secondaire I public ;
- Présentation et échanges sur les Repères et Indicateurs Statistiques (RIS) D4: Transitions vers l'enseignement secondaire II ;
- Présentation et échanges sur les Repères et Indicateurs Statistiques (RIS) D5: Transitions dans l'enseignement secondaire II public.

Séance du 7 octobre 2025

- Présentation et échanges sur le projet Réforme du cycle d'orientation (FR3).

Séance du 10 février 2026

- Présentation et échanges sur les résultats du rapport « L'absentéisme scolaire au secondaire I à Genève : objectiver et mieux comprendre »,

V. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré et financé par le Secrétariat général du DIP. Il effectue les missions suivantes :

- Planifier, organiser et assurer le suivi des séances de la commission, en accord avec sa présidente et des commissaires ;
- Consolider le procès-verbal des séances en collaboration avec la procès-verbaliste ;
- Gérer la plateforme SharePoint de partage d'informations et de documents ;
- Produire divers documents à la demande de la présidence de la commission ;
- Mettre à disposition des commissaires des documents à la demande de la présidence de la commission ;

- Assurer la gestion administrative de la rémunération des commissaires ;
- Répondre aux sollicitations des commissaires, le cas échéant avec la présidence de la commission.

VI. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

Les commissaires ont été rémunérés pour les séances de la commission de la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, conformément à l'article 24, alinéa 2 du Règlement sur les commissions officielles (RCOf ; A 2 20.01).

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)


Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



Madame Anne Hiltbold
Présidente de la commission
consultative de l'école et de la
formation